

**Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Accueils de Jeunes
dans les Maisons de quartier de Planoise, Montrapon/Fontaine Ecu,
Grette/Butte et Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches -
Signature des conventions avec le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des
Sports et de la Vie Associative**

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Les Maisons de quartier de Planoise, Montrapon / Fontaine Ecu et Grette / Butte et l'espace associatif et d'animation des Bains Douches organisent des activités à destination des jeunes dont des Accueils de Jeunes 14 -17 ans en fonction de la réglementation en vigueur sur la protection des mineurs et leur accueil collectif.

Pour répondre aux nouvelles réglementations en matière d'accueil collectif de mineurs, les structures ont dû revoir le fonctionnement même des espaces d'accueils notamment en direction des adolescents et des jeunes mineurs.

Ainsi, des «accueils de jeunes» sont mis en place dès cet été. Ces derniers ont vocation à accueillir des jeunes de 14 à 17 ans. La présence de jeunes majeurs étant tolérés s'ils atteignent 18 ans dans l'année d'ouverture.

Leur accueil est moins contraignant pour le jeune qu'un accueil de loisirs dit «classique» : il peut s'y rendre sur des plages horaires plus courtes (une heure, deux heures,...), construire avec l'animateur son programme d'activités, des projets de vacances ou de sorties, etc.

Les conditions d'encadrement sont définies par convention entre l'organisateur et la direction régionale de la Jeunesse et des Sports pour répondre à des besoins identifiés.

Les directions des Maisons de Quartier Municipales et la Coordination Jeunesse ont défini les modalités de fonctionnement des structures en collaboration avec la Direction Régionale Jeunesse et Sports.

Un projet éducatif «jeunesse» pour les accueils de jeunes a également été réalisé.

La mise en œuvre de certains «accueils de jeunes» se fera progressivement cet été et à la rentrée scolaire 2008/2009. Certains territoires selon les publics, les projets éducatifs, les temps d'ouverture, etc. continueront à organiser des accueils de loisirs destinés aux adolescents.

Ces accueils seront propices durant l'été à l'organisation de séjours courts (moins de 3 nuits) notamment de façon mutualisée dans la région Franche-Comté.

Maison de quartier de Planoise

Durant la période estivale, la Maison de quartier de Planoise ouvrira un accueil de loisirs 6-11 ans au Centre Nelson Mandela et un autre 12-17 ans à l'espace jeunesse. Cette répartition perdurera pour les petites vacances et pour les mercredis pour les 12-17 ans.

Un accueil de jeunes 14-17ans ouvrira sur la période scolaire les mardis soirs, vendredis soir et samedis après-midi.

Il sera proposé des temps «projets» et «activités autonomes» pour les jeunes majeurs en complémentarité avec le futur Point Information Jeunesse.

Maison de quartier de Montrapon - Fontaine Ecu

Aujourd'hui l'espace jeunesse de la Maison de quartier accueille des jeunes de 12 à 20 ans. La réglementation va en modifier le fonctionnement.

A partir de cet été et pour les temps des petites vacances et des mercredis et samedis, un «accueil de jeunes» ouvrira pour les 14-17 ans à l'espace «Tremplin» de la Maison de quartier et les 12-13 ans auront la possibilité d'être en groupe à l'Accueil de loisirs de Brossolette (anciennement Fanart).

Des temps de construction de projets seront proposés pour les plus de 18 ans.

Maison de quartier Grette - Butte

Cet été et pour les temps des petites vacances, la Maison de quartier poursuivra son ouverture en direction des 6-17 ans en Accueil de loisirs adapté au projet pédagogique développé sur le quartier à ces périodes.

En revanche, il est étudié l'ouverture d'un accueil de jeunes durant la période scolaire : le mercredi de 16 h à 20 h et le samedi de 14 h à 17 h.

Les jeunes majeurs bénéficieront là aussi d'accompagnement de projets et d'activités «club» ou multisports.

Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches

Selon la programmation annuelle de ses activités, l'Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches pourrait envisager l'ouverture d'un accueil de jeunes et il y aura lieu de signer, le cas échéant, une convention.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions portant sur l'organisation des Accueils de Jeunes avec le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative pour l'été 2008 et l'année scolaire 2008/2009.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.